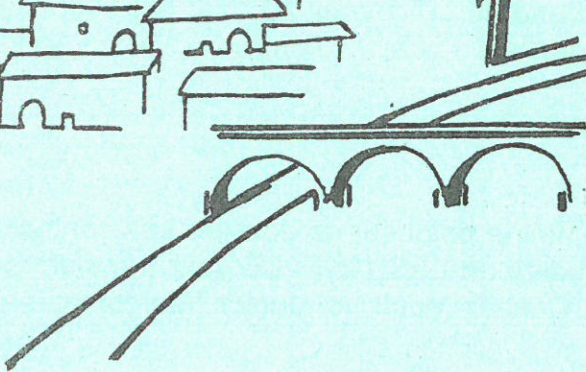


Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

FEVRIER 2002 N°408



Compte tenu des zones d'ombre qui existent dans le document en possession de la mairie, les élus décident de ne pas statuer actuellement et de prendre leur décision lorsque tous les éléments seront mieux connus.



6. Assurance du tractopelle

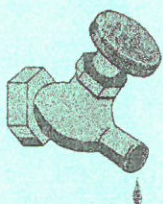
Le Conseil, après mise en concurrence, choisit la Société GROUPAMA ASSURANCES, 12 rue des Templiers à LUNEVILLE pour assurer le tractopelle. Prime annuelle : 1843 F 24 soit 281 €

Par ailleurs, le Conseil désigne Monsieur Mickaël GEORGES, Emploi Jeune Communal pour suivre la formation en vue de l'obtention du diplôme utile (CACES) nécessaire à l'utilisation du tractopelle. Le Maire est chargé de rechercher l'organisme de formation utile.

7. Prix de l'eau pour 2002

Il est fixé à 1€ 63 (soit 10.F 70) le m3 TTC. Pour la première fois depuis longtemps, il n'y aura donc pas d'augmentation cette année.

Le prix du m3 d'assainissement sera arrêté lors d'une prochaine réunion.



8. Intercommunalité

5 commissions de travail sont créées à cet effet :

| | |
|------------------------|---|
| Traitement des déchets | Président Michel BOQUEL (Deneuvre) Délégués de Thiaville : Viviane MICHEL Pierre CATHERINE |
| Eau Assainissement | Président : J.Luc DEMANGE (Merviller) Délégués de Thiaville : Sylvain BARP Michel POIREL |
| Communication | Président : Jérôme FUCHS (Pettonville) Délégués de Thiaville : Michel GEORGES D. GEORGES |
| Cadre de Vie : | Président : J.Michel . PETIT (Glonville) Et Pierre BURDUCHE Délégués de Thiaville Evelyne GEORGES Sylvie VALANCE |
| Statuts | Président : Michel LEPAIGE (Baccarat) Délégués de Thiaville Michel GEORGES Michel JACQUEL |



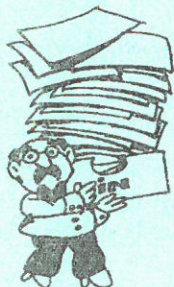
Par ailleurs, les communes de St Clément, Laronxe, Vathiménil, Chenevières, et Flin ont manifesté la possibilité de rejoindre la future structure.

La réflexion est en cours.

Enfin, le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2002 qui s'est tenue à Deneuvre sur les ordures ménagères. Monsieur FLAMAND chargé de ce dossier à l'A.D.E.M.E a présenté les perspectives et modes de ramassage concernant notre secteur. Affaire à suivre....

9. Forêts

Le point de la situation est effectué par M.M. GEORGES et CATHERINE, Adjoints, concernant l'opération de remembrement foncier forestier localisé sur les communes de Thiaville et Lachapelle.





Le nouveau règlement qui vient d'être adopté au Conseil Général est présenté par le Maire. Il concerne les aides possibles au nettoyage des parcelles totalement détruites par la tempête pour les superficies de plus de 10 ares à moins d'un hectare pour les parcelles non prises en compte par l'association des propriétaires privés de Hagis Forestiers de Thiaville Lachapelle.

Les membres de la Commission des forêts indiquent aux élus les décisions envisagées, en liaison avec ONF, pour la vente de chablis encore commercialisables.

10 Mouvement de personnel

Mme Bernadette COLIN de Fagnoux remplace au secrétariat de Mairie Mlle Laurence LAUNOIS.

Mme Annick FONTAINE de Thiaville remplace à l'atelier Mme Annick HUMBERT.

Mme Monique CHABRUERE : nouveau poste créé à l'école.

Monsieur Joseph REMETTER : nouveau poste créé à l'atelier.

Par ailleurs, Mme Chantal DURAND, salariée de l'Association des Propriétaires de Hagis privés de Thiaville- Lachapelle sera mise quelques heures par semaine à disposition du Secrétariat de Mairie de Thiaville sur Meurthe. Une Convention sera passée par la Commune avec l'Association qui reste employeur de Mme DURAND.

11 Chantier de Jeunes

L'Association « Les Vergers de la Meurthe » organise en Août 2002, un chantier de jeunes bénévoles étrangers âgés de 18 à 25 ans environ (15 personnes au total) L'objectif est l'aménagement d'un sentier piétons le long de la 2 X 2 voies de Lachapelle à Raon, avec petits aménagements en bois ronds (marches, bancs, barrières) avec mise en valeur des stations intéressantes sur le parcours et mise en place de panneaux explicatifs tout au long du parcours. La Municipalité examine actuellement les conditions d'accueil de ces jeunes étrangers. Monsieur THIRIET Adjoint est en charge de ce dossier .Enfin, il est important d'indiquer que cette réalisation n'implique aucune participation financière pour la commune.

12 Vœux

Plus de 250 cartes et mots de vœux sont parvenus en Mairie et les élus en prennent connaissance.

13 Natura 2000

Monsieur GEORGES, Adjoint rend compte de la réunion qui s'est tenue à Bertrichamps sur Natura 2000 et qui concerne la rivière Meurthe et ses rives.

Le Maire indique par ailleurs qu'une action sera menée en cohérence avec celle de Natura 2000 sur la Meurthe également par le Conseil Général .A suivre.....

14 Divers

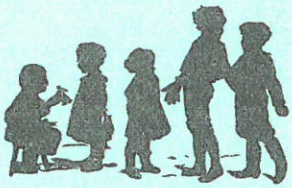
Le point sur les travaux de déconnection des assainissements autonomes, des travaux de la Grande Salle, du remembrement, de



diverses demandes de logements locatifs, de locaux à mettre à disposition, etc.....est réalisé par le Maire qui, avec les Adjoints, répond aux questions.

La séance est levée à 2h00.

VOS ENFANTS...LA NUIT



Plusieurs automobilistes nous ont signalé la présence d'enfants marchant au bord de la chaussée alors que la nuit est tombée. Ces enfants sont parfois habillés sombres et sont peu visibles, d'autant qu'ils ne sont pas éclairés le plus souvent.

Il serait souhaitable que les parents prennent conscience de cette situation et s'efforcent dans toute la mesure du possible de vêtir leurs enfants avec des tissus clairs, ou avec des bandes réfléchissantes ou plus simplement d'une lampe de poche ad hoc au bras, à porter côté route.

LA VIE DU VILLAGE

DECES



Le 8 février 2002 est décédé à THIAVILLE SUR MEURTHE Monsieur Henri ALISON Il avait 70 ans et était domicilié 20 rue du moulin.

A la famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Samedi 16 mars 2002 au foyer rural de Thiaville : CARNAVAL

OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS



La prochaine collecte aura lieu le mercredi 13 mars 2002. Les objets sont à sortir la veille au soir.

CLIN D'OEIL

Dans un petit village, on fête un centenaire. Fier et heureux, Le bourgmestre s'adresse ainsi au héros du jour :

- Grand-père, toutes mes félicitations ! Et l'année prochaine, j'espère que je pourrai fêter votre cent et unième anniversaire. Alors le centenaire le scrute attentivement, puis lui dit :
- Pourquoi pas ? Vous n'avez pas l'air en mauvaise santé.....

Un belge dans un café demande au serveur :

- Pourrais-je avoir une fois encore un morceau de sucre ?



- Mais monsieur, je vous en ai déjà apporté dix !
- Et alors ? C'est pas de ma faute s'ils fondent tous !

ELECTIONS



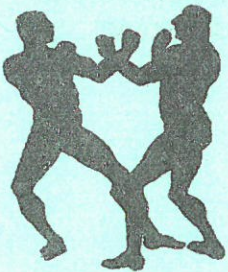
Les élections présidentielles se dérouleront les 21 avril et 5 mai 2002.
Les élections législatives auront lieu les 9 et 16 juin 2002.

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES

Vous venez d'être victime :

- D'une agression
- D'un vol, d'un abus de confiance, d'une escroquerie
- D'un accident de la circulation
- Ou de toute autre infraction pénale

Nous vous proposons gratuitement une information sur vos droits, une aide dans vos démarches et un soutien.



Association ANNE, cité judiciaire, rue du Général Fabvier, 54000 NANCY
03 83 90 22 55 ou 03 83 28 14 10

association.anne@wanadoo.fr

Permanences à Nancy, Pont à Mousson, Lunéville, Vandoeuvre,
Tomblaine, Laxou et prochainement à Baccarat.



directeur : Michel JACQUEL
Dépôt légal : 328/820 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

FAMILLES RURALES SERVICES

Particuliers, Entreprises, Communes, Artisans, Commerçants, Agriculteurs et Associations

- Vous avez un surcroît de travail
- Vous avez des travaux d'entretien à réaliser, du nettoyage, du jardinage, de la manutention, du secrétariat à faire etc...
- Vous recherchez du personnel ou vous désirez employer une personne que vous connaissez.

Nous pouvons agir ensemble pour :

- Lutter contre le chômage et associer la solidarité et l'insertion professionnelle.
- Donner la possibilité d'un travail même partiel aux demandeurs d'emploi.

Pensez F.R.S

Un simple appel téléphonique suffit : 03.83.75.43.92

Familles Rurales Services met à votre disposition le salarié qui vous convient pour la durée nécessaire à vos besoins.

F.R.S se charge de toutes les tâches dévolues à un employeur (contrat de travail, déclaration URSSAF, bulletins de salaire, rémunération, cotisations salariales, assurance etc...)

La mission terminée, le coût horaire facturé par F.R.S aux utilisateurs est de 11.13 Euros pour les particuliers et 12.04 Euros pour les Entreprises, Communes, Commerçants, Artisans et Associations.

Ce coût est réévalué à chaque augmentation du S.M.I.C.

Pour les particuliers : Réduction d'impôt sur le revenu de 50 % du montant des prestations dans la limite de 6863.34 Euros.

FAMILLES RURALES SERVICES c'est la Facilité, la Simplicité, la Compétence, la Sécurité.

Vous pouvez prendre contact avec notre antenne afin que nous puissions vous présenter plus en détail l'Association et ses services.

Dés à présent, vous pouvez nous rencontrer au 35 rue de la Division Leclerc 54120 BACCARAT ou au 03.83.75.43.92

Les mardi, jeudi et vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

CARNAVAL DES ENFANTS

9 MARS 2002

organisé par l'école avec le concours du foyer rural et des amis de l'école.

▪ à partir de 9h45

défilé dans les rues de THIAVILLE.

Venez nombreux à la salle du foyer pour la présentation des costumes.

▪ à 11Heures, tous les habitants de Thiaville et de LACHAPELLE sont cordialement invités à brûler le bonhomme carnaval sur la place de la Mairie. et à partager le pot de l'amitié.



Une page de notre histoire

THIAVILLE ET LA REVOLUTION DE 1789

LE CAHIER DE DOLEANCES DE FAGNOUX

Cahier de doléances, plaintes, remontrances faites par les habitants de FAGNOUX dans l'Assemblée de ce jourd'hui 18 MARS 1789, suivant l'ordonnance de M. le Procureur Général Fiscal du baillage de VIC, savoir :

ART. 1- La communauté de FAGNOUX occupe un terrain ingrat : pour le faire produire il faut beaucoup d'engrais ; l'on se retrouve malheureusement dans l'impossibilité de retirer le fruit de ses peines : le bétail serait le seul moyen de faire fleurir notre petit finage, nous ne pouvons en nourrir que de très maigres à cause du mauvais fourrage ; nous ne connaissons point d'autre moyen d'y suppléer que par le sel qui devrait être la source de l'abondance dans cette province, c'est pourquoi nous demandons que le prix dudit sel soit au moins comme en Suisse, ce qui serait un bien infini.

ART 2- Les abbayes qui ont des biens immenses, qui vivent de la graisse de la terre et qui ne sont d'aucune ressource pour l'Etat, nous laissons à Sa Majesté ce qu'elle jugera à propos.

ART 3- Les vacations de Messieurs les Officiers de la Maîtrise pour la délivrance de nos bois d'affouage, dont leurs frais sont très considérables nous espérons que des gens plus éclairés nous l'expliquent mieux.

ART 4- Que les frais seraient réduits, notamment pour les inventaires, ce qui ruine les pupilles et survivants ainsi que pour les ventes faites judiciairement, soient réformées

ART 5- Que les deniers à provenir de la vente des bois ou autres biens communaux soient versés immédiatement par les acquéreurs ou adjudicataires dans la caisse de la Communauté fermant à trois clés.

ART. 6- Que toutes adjudications et réceptions de bâtiments ou réparations à la charge des Communautés se feront aussi sans frais par devant les Etats de la Province.

ART 7- Nous demandons aussi que l'on nous redonne notre tâche de chaussée (1) dans le même lieu où elle était comme devant ces trois années, ce qui ferait rester chez nous les deniers que nous avons tant de peine à ramasser, ce qui nous ferait un bien.

ART 8- Que tous les sujets des Communautés de quel ordre ils puissent être seront tenus à tous les impôts et prestations pécuniaires suivant leurs forces et facultés, à l'effet de inscrits comme tous autres habitants sur le rôles.

ART 9 – Que tous péages, transit, foraines, et toutes autres entraves seront supprimés dans l'intérieur du Royaume.

ART 10- Que les pensions mal méritées qui chargent l'Etat seront supprimées et celles exorbitantes réduites.

ART 11- Que tous impôts seront versés par les collecteurs des Communautés directement dans les caisses du trésorier des Etats de la province.

ART 12- Qu'aucun impôt, lois générales devront être consentis par les Etats Généraux.

ART 13- Que les emprunts faits par la province ou les dépenses qui lui seraient particulières seront arrêtés et consentis par les Etats provinciaux.

ART 14- Qu'il y ait un tribunal dans les bailliages par devant lesquels tous les particuliers qui voudraient intenter procès seront obligés à s'y présenter pour savoir s'ils seront admis à plaider, car souvent, pour un intérêt de rien, des bons habitants sont ruinés par la multitude des frais et qu'il soit de même pour ceux qui viendront porter appel à un tribunal supérieur.

ART 15- Nous représentons que Mgr l'Evêque de METZ tire des rentes très fortes chez nous, savoir : les laboureurs faisant charrue payent douze quarterons de seigle, autant

d'avoine, les demi charrues la moitié, en outre tous voituriers de même que les laboureurs sont obligés à mener quatre voitures de bois au château de Baccarat à prendre dans les bois dudit Seigneur et ce par année le tout .

Ces rentes si fortes causent un très grand malheur, surtout dans notre village, car plusieurs habitants, si ce n'était à cause de ces rentes, qui ne labourent pas laboureraient ; ayant beaucoup de laboureurs, les terres se trouveraient mieux cultivées et produiraient mieux, ce qui serait un bien infini pour le village.

On fait payer aux manœuvres chacun trois poules avec une taille que l'on paye à la Saint Martin, et ce par année : ladite taille nous la payons au tiers de la subvention(2) de sorte que quand nous sommes augmentés en subvention nous y sommes dans ladite taille.

Du temps passé l'on nous donnait du bois provenant de mondit seigneur qui sont immenses à l'entour de chez nous pour notre chauffage, pour bâtir, recouvrir et entretenir nos maisons : aujourd'hui, nous sommes réduits à une corde de bois et à quelques panes de sapin pour le gros marnage. Encore avons-nous grandes peines à les avoir ; même plusieurs n'en ont point pour le gros marnage.

Lesquels articles nous avons tous faits , dressés et ont signé à FAGNOUX les ans et jours avant dits.

Nicolas PHILIPPE
PILOT, greffier

Etienne POIRSON Sébastien MARTIN
Maire et syndic

(1) la corvée sur les routes royales

(2) un impôt royal

COMMENTAIRE

Fagnoux a repris le cahier de LA CHAPELLE à l'exception d'un article : l'article 7 du cahier de LA CHAPELLE demandant la suppression du droit de châtrage.

Il est plus copieux que celui de THIAVILLE duquel on retrouve certaines doléances : prix du sel trop élevé, Maîtrises des Eaux et Forêts trop coûteuses, frais d'inventaire trop importants , justice à réformer, égalité devant l'impôt avec en plus l'idée que l'impôt doit être payé suivant les moyens des habitants, établissement de la liberté du commerce.

Mais il va beaucoup plus loin : il s'attaque aux abbayes sans toutefois proposer de mesures, aux pensions des nobles, aux droits seigneuriaux , au pouvoir absolu du roi et des intendants puisqu'il demande que les impôts et lois générales soient votés par les Etats Généraux et que les Etats de la Province votent emprunts et dépenses de celle-ci.

De même se dégage une méfiance vis à vis des comptables au point de vue honnêteté (l avait-il des malversations ?)

Les gens de LA CHAPELLE et de FAGNOUX ont des idées politiques plus avancées que celles des villages environnants.